

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 20 novembre 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 28 novembre 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2014</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>35</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**8**

**SUBVENTIONS  
« INITIATIVES JEUNES »**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,  
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,  
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE,  
RODRIGUEZ, VILLARET, ALLÈS, ASTIER, ELEFATHERATOS  
(pouvoir à M. TULOUP à compter du rapport 18), ISAAC-  
SIBILLE, CRUZ, CAMINALE, COSSON, PIOT, COATIVY,  
TULOUP,*

*Membres excusés : MM. PATTEIN (pouvoir à M. ASTIER),  
NEGRO (pouvoir à Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à  
Mme MOUSSA), GUERRY (pouvoir à Mme CAMINALE),  
VALENTINO (pouvoir à Mme PIOT).*

Mme MOUSSA, Adjointe au Maire, rappelle que lors de sa séance du 27 mai 2014, le conseil municipal a voté les subventions aux associations. Une enveloppe de 2 000 € a alors été réservée pour soutenir des « initiatives jeunes » sur l'année 2014.

Deux projets ont été déposés par des jeunes fidésiens qui souhaitent participer à un rallye raid : le 4L Trophy. Il se déroule dans le désert marocain au mois de février. Chaque équipage embarque du matériel (denrées non périssables, fournitures scolaires et matériel sportif) afin de le distribuer aux enfants marocains dans les écoles et villages traversés tout au long du parcours.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- 300 € pour l'association « Les busards du désert » (équipage n°454),
- 600 € pour l'association « 4L'yon Trophy » (équipage n°97).

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :  
- 300 € à l'association « Les busards du désert » (équipage n°454),  
- 600 € à l'association « 4L'yon Trophy » (équipage n°97).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI